

PEUGEOT PARTNER STANDARD LIGHT 650 KG VAN

(Ref:N198386)

1.5 BlueHDi

Bluetooth

0 KM



CYLINDREE 1.5 cc

CARBURANT DIESEL

PUISSANCE 130

CO2 148 g/km

BOITE DE VITESSE EAT8

PORTES portes

CATEGORIE VU

COULEUR
BLANC KAOLIN

KM 10km

DATE IMMAT. 29/04/2025

FABRICATION 2024

STOCK Contactez-nous

PRIX : 24.904 € TTC

LISTE DES OPTIONS

2 Places - Accès et démarrage mains libres - Capteur de lumière - Chargeur à induction pour smartphones - Climatisation automatique à 2 zones - Capteur de pluie - Frein à main électrique - Système de navigation - Phares antibrouillard - Ce véhicule ne peut être vendu directement ou indirectement au Belux. - Plancher bois antidérapant - Aide au stationnement avant et arrière - Radio DAB - Retroviseurs extérieurs noir - Retroviseurs extérieurs rabattables électriquement - Roue de secours - Surround Rear Vision - Système de surveillance d'angle mort (BCW) - Vitres électriques avant -

EQUIPEMENT DE SERIE

abs - active safety brake - aide au démarrage en cote - aide au stationnement arrière - airbag conducteur - airbag passager - airbags latéraux - anneaux d'arrimage - assistant de maintien de voie - avertissement de fatigue - bluetooth - capteur de lumière - capucine - climatisation - cloison complète - commandes au volant - contrôle de la pression des pneus - doubles portes arrière (non vitrées) avec butoirs à 180° - feux de jour - freinage actif d'urgence - jantes tôlées 16" - ordinateur de bord - porte coulissante à droite - prise 12v - programme de stabilité électronique - reconnaissance des panneaux de signalisation avec alerte de survitesse - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - support smartphone - système d'avertissement de sortie de voie - système de contrôle de traction asr - tissu - usb - verrouillage centralisé des portes avec télécommande - vitres électriques avant - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.